



Perpignan, le 5 septembre 2018

## Communiqué de presse n° 2 - 18H37

### Levée de la suspicion d'un cas de Choléra sur un passager du vol régulier ORAN-PERPIGNAN

#### Evolution de la situation et derniers éléments:

**Après analyse sur des prélèvements biologiques, le risque de choléra a été écarté.**

#### Circonstances :

Un avion assurant la ligne ORAN-PERPIGNAN comprenant 136 passagers dont 131 adultes et 5 enfants a été immobilisé à son atterrissage sur le tarmac de l'aéroport de Perpignan suite à une suspicion de cas de choléra sur un enfant de 8 ans de nationalité française. Cette mesure a été prise conformément au règlement international (règlement IATA) en vigueur pour la prise en charge de passager suspecté de pathologies infectieuses.

#### Moyens mis en place :

Les services du SDIS en lien avec le SAMU se sont immédiatement portés sur site afin de faire une évaluation médicale de la situation. Conformément aux procédures en vigueur pour ce type de suspicion, le médecin régulateur du SAMU a autorisé les passagers à quitter l'aéronef après avoir appliqué des mesures barrières d'hygiène simples et renseigné une fiche de traçabilité.

Le choléra est une infection intestinale aiguë due à une bactérie et sa transmission interpersonnelle nécessite un contact direct ou indirect, par ingestion, avec des matières fécales et/ou des vomissures.

En concertation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'enfant malade et sa maman ainsi que les passagers adjacents ont été pris en charge par le personnel médical sur place. L'enfant a été transporté au CH de Perpignan afin de réaliser rapidement un prélèvement biologique permettant de confirmer ou infirmer la suspicion.

L'avion va repartir à vide à Oran où le nettoyage/désinfection seront effectués.

#### Contact presse :

Audrey SARTRE-ALBASI

07.85.44.44.37 | [pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr)

[@Prefet66](https://twitter.com/Prefet66) | [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

## Qu'est-ce que le choléra :

Le choléra est une infection intestinale aiguë due à une bactérie et se transmet par voie orale par l'eau ou par les aliments contaminés.

Dans la forme classique, le choléra se manifeste, après une incubation de quelques heures à 5 jours, par l'apparition de douleurs et de crampes abdominales puis de diarrhée intense associée à des vomissements pouvant entraîner une déshydratation sévère. Des formes avec troubles digestifs modérés peuvent aussi être observées.

## **Quels sont les traitements ?**

Le plus important d'entre eux est la réhydratation, c'est-à-dire le fait de compenser rapidement les pertes hydriques et salines dues à la diarrhée et aux vomissements. La réhydratation précoce permet de sauver pratiquement tous les patients infectés par le choléra. On peut réhydrater rapidement et facilement la plupart d'entre eux en leur faisant absorber de grandes quantités d'une solution de sels de réhydratation orale. En cas de déshydratation sévère, il peut s'avérer nécessaire de mettre le malade sous perfusion intraveineuse


Sources Ministère de la santé/DGS et Organisation mondiale de la santé

Pour en savoir plus : <http://www.who.int/topics/cholera/faq/fr/>

Contact presse :

Audrey SARTRE-ALBASI

07.85.44.44.37 | [pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr)

 @Prefet66 | [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)